

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 220/04

AMR 34/010/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

GUATÉMALA

Margarita Pérez Aguilar (f)

José Elías Juárez (h)

leur fille, 15 ans, et leur fils, 13 ans

**ainsi que les membres du *Sindicato de Finca María Lourdes*
(Syndicat de la plantation Maria Lourdes)**

Londres, le 13 juillet 2004

La fille de deux syndicalistes, âgée de quinze ans, a été violée par des hommes qui, selon les informations recueillies, sont liés à la direction de la plantation où ils travaillent. Ce viol semble s'inscrire dans une campagne d'intimidation menée par la direction contre les syndicalistes qui ont intenté une action en justice contre la plantation : en mars, le directeur aurait promis une récompense à tout agent de sécurité privé qui violerait une femme ou une fille ayant un lien avec le syndicat. Amnesty International craint que la famille de la jeune victime et tous les membres du syndicat ne courent un grave danger.

Dans l'après-midi du 6 juillet, alors qu'ils lavaient du linge près de chez eux, la jeune fille et son frère, âgé de treize ans, ont été attaqués par deux hommes encagoulés, qui les ont traînés sous la menace d'une arme jusqu'à des cafétiers situés tout près, et les ont ligotés avec leurs propres vêtements. Un homme a alors violé la jeune fille pendant que l'autre faisait le guet. Des ouvriers de la plantation qui étaient partis à la recherche des enfants les ont retrouvés environ une heure plus tard. Tous deux avaient été battus. Leurs parents, Margarita Pérez Aguilar et José Elías Juárez, sont des membres actifs du *Sindicato de Finca María Lourdes* (Syndicat de la plantation Maria Lourdes).

Le lendemain, Margarita Pérez Aguilar et José Elías Juárez ont porté plainte auprès du *Ministerio Público* (ministère public) et des *Procuraduría de los Derechos Humanos* (Services du Procureur des droits humains). Dans son témoignage, la jeune fille a dit reconnaître en l'homme qui faisait le guet le directeur de la plantation Maria Lourdes, à ses vêtements et à son comportement. Le 8 juillet, l'expert médico-légal local, chargé de procéder à des examens médicaux pour la police, a examiné l'adolescente et confirmé qu'elle avait subi un viol. Aucun mandat d'arrêt n'a été décerné jusqu'ici dans le cadre de cette affaire.

Le même jour, des avocats représentant la plantation Maria Lourdes ont averti d'autres membres du syndicat que s'ils mentionnaient le directeur dans la plainte pour viol, ils seraient arrêtés. Ces menaces ont été formulées par l'intermédiaire d'un tiers.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le *Sindicato de Finca María Lourdes* (Syndicat de la plantation Maria Lourdes) est en conflit avec la direction de la plantation depuis 1992. Au départ, ses membres revendiquaient pour les travailleurs un salaire horaire minimum de 11,20 quetzals (soit environ 1,15 euros). À cette époque, ils touchaient à peu près la moitié de ce montant. La direction a réagi en licenciant les 47 syndicalistes qui travaillaient dans la plantation. Les tribunaux ont rendu une décision favorable au syndicat, ordonnant à la direction de verser des indemnités et d'augmenter les salaires. Des membres du syndicat ont occupé une partie de la plantation afin de faire pression sur la direction, pour qu'elle réintègre les ouvriers licenciés et se conforme à la décision rendue par les instances judiciaires. Ils ont été chassés avec violence.

Depuis lors, les syndicalistes sont constamment la cible d'actes d'intimidation : certains ont été licenciés après avoir rejoint le syndicat, d'autres ont vu leur maison démolie sous prétexte qu'elle avait été construite sans permis, d'autres encore ont eu leurs arbres fruitiers abattus ou ont été inculpés de vol avec violence en représailles à leurs activités au sein du syndicat. Ils ont également été menacés de mort et de viol, et leurs enfants ont été privés de l'accès à l'école et aux soins médicaux.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol, en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité des membres du *Sindicato de Finca María Lourdes* (Syndicat de la plantation Maria Lourdes) et par celle de leurs proches, notamment les enfants de Margarita Pérez Aguilar et José Elías Juárez ;

– demandez instamment que soit menée dans les meilleurs délais une enquête impartiale et exhaustive sur le viol dont a été victime la fille de Margarita Pérez Aguilar et José Elías Juárez, âgée de quinze ans, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient traduits en justice ;

– faites part de votre inquiétude quant au fait que ceux qui ont signalé le viol aux autorités ont été menacés d'être arrêtés, et demandez l'ouverture d'une enquête à ce sujet ;

– exhortez les autorités à prendre des mesures immédiates pour mettre fin aux actes d'intimidation dont les membres du Syndicat de la plantation Maria Lourdes sont la cible, afin que ces personnes puissent défendre leurs droits sans crainte de représailles ni de sanctions.

APPELS À :

Remarque : Si un correspondant décroche, veuillez demander la ligne de fax : « *me puede dar el tono de fax, por favor* »)

Procureur du district :

Lic. Rodolfo Hernandez
Fiscal Distrital del Ministerio Público
6ª Calle 5-65, Zona 2
Barrio El Rosario, Coatepeque
Quetzaltenango, Guatemala
Fax : +502 775 1645

Formule d'appel : *Estimado Fiscal Distrital,* / Monsieur le Procureur,

Policía Nacional Civil (PNC, police nationale civile) :

Oficial Segundo Norberto Revolorio Hernandez
Jefe de Estacion PNC Coatepeque
2da Calle, 3av, Zona 3
Coatepeque, Quetzaltenango
Guatemala
Fax : +502 775 1370

Formule d'appel : *Estimado Señor Oficial Segundo,* / Monsieur,

Vice-président de la République du Guatemala :

Eduardo Stein Barillas
Vicepresidente de la República de Guatemala
Casa Presidencial
6ª.Avenida 4-18 zona 1
Ciudad de Guatemala, Guatemala
Fax : +502 253 0801

Formule d'appel : *Señor Vicepresidente de la República de Guatemala,* /
Monsieur le Vice-président de la République

COPIES À :

Ministre de l'Intérieur :

Lic. Manuel Arturo Soto Aguirre
Ministro de Gobernación
6a. Avenida 4-64, Zona 4, nivel 3
Ciudad de Guatemala, Guatemala
Fax : +502 362 0237

Courriers électroniques : gobernacion@mingob.gob.gt

Procureur général :

Sr. Luis Alfonso Rosales Marroquín
Procurador General de la Nación
15 Avenida 9-69, Zona 13
Ciudad de Guatemala, Guatemala
Fax : +502 248 3228

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Guatemala dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 24 AOÛT 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*